



Programme gouvernemental de législature 2023-2026

Engagement 2030

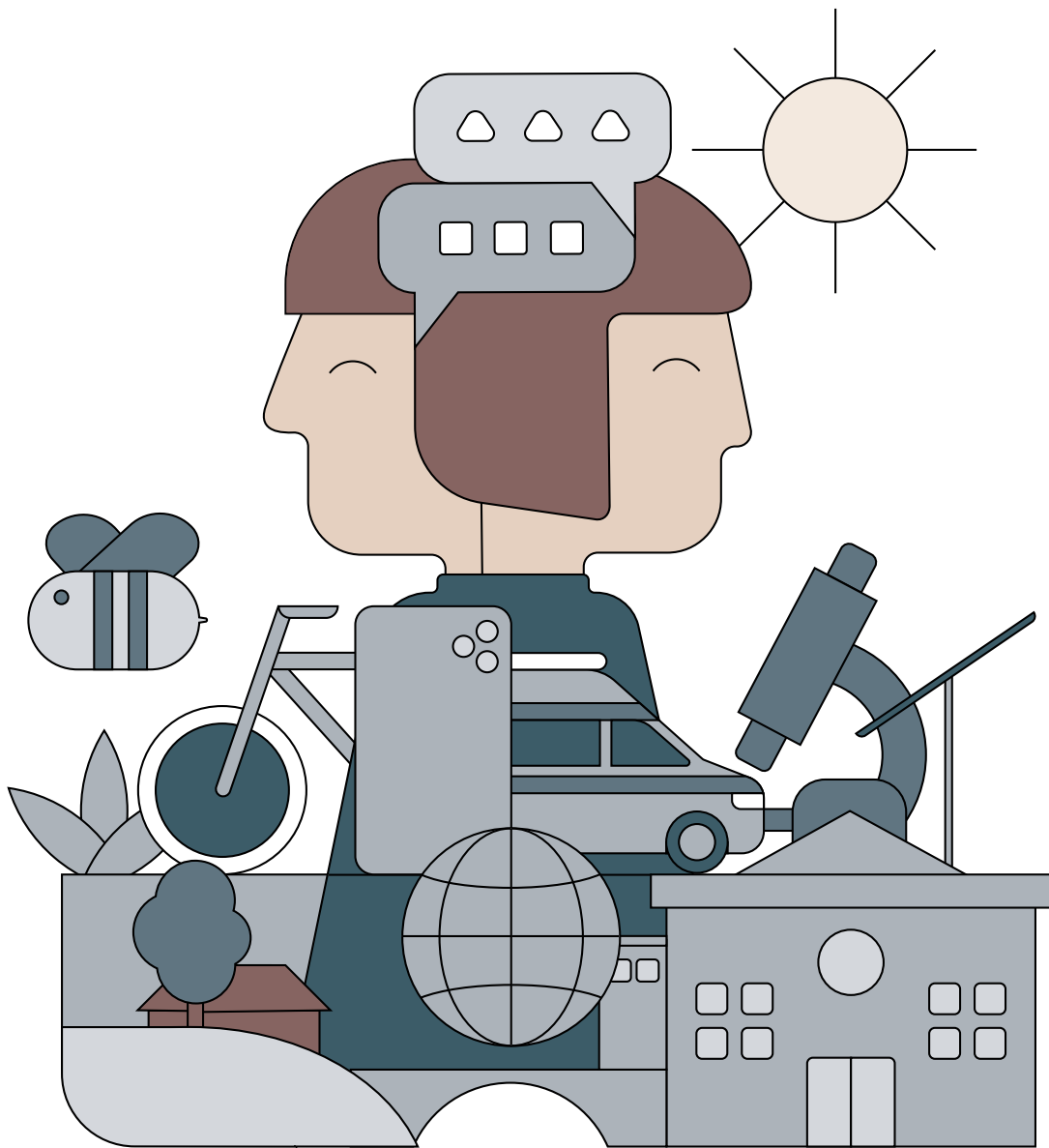


Table des matières

Éditorial	3
Vision 2030	4
Objectifs stratégiques et axes de développement	5
Objectif 1 : pôle d'innovation et d'investissement	6
Objectif 2 : transformation numérique	7
Objectif 3 : cohésion sociale et sécurité	8
Objectif 4 : diversité et bilinguisme	9
Objectif 5 : développement durable	10
Projets et perspectives	11

Éditorial

La politique ne connaît pas de trêve : à l'instar des changements perpétuels que connaissent les êtres humains, leur environnement, les paysages, la nature, la technique ou la connaissance, les certitudes politiques évoluent elles aussi avec le temps.

Politik steht nie still: So wie sich die Menschen, ihr Lebensumfeld, so wie sich Landschaft, Natur, Technik oder Wissen ständig verändern, so verändern sich auch politische Gewissheiten.

Les changements que nous avons connus ces dernières années ont parfois été profonds, parfois chargés d'émotions, et souvent déconcertants. Dans le sillage des crises, les changements se sont accélérés et accumulés : à la pandémie de coronavirus ont succédé la crise en Ukraine et la crise énergétique.

C'est justement lors de périodes agitées et entraînant leur lot de défis supplémentaires que des repères clairs sont particulièrement importants.

Le programme gouvernemental de législature répond précisément à ce besoin : il donne des repères sous la forme d'une vision, d'objectifs, d'axes de développement et de projets. Il montre comment le canton de Berne entend se développer à court, moyen et long terme.

Certains thèmes sont appelés à évoluer au cours des années à venir. D'autres deviendront peut-être même inutiles. C'est pourquoi la mise en œuvre des objectifs de législature est réévaluée en permanence, remise en question et adaptée si nécessaire.

Deux éléments sont néanmoins immuables.

Premièrement, tous les projets ont pour fondement le principe d'un développement durable. On entend par-là la combinaison harmonieuse de trois éléments : l'évolution économique, l'épanouissement social et la préservation des bases naturelles de la vie.

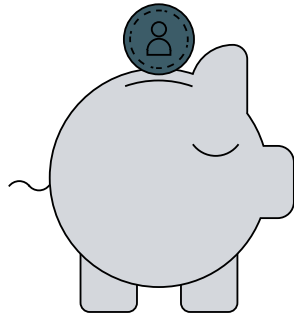
Deuxièmement, le champ des possibles dépend toujours de la réalité du contexte financier. Pour assurer une base financière saine, il faut entretenir un subtil équilibre entre les investissements nécessaires et les besoins non impératifs.

Si la politique ne s'arrête jamais, elle reste tributaire d'une force constante et indispensable : celle d'une synergie bien ajustée entre les citoyennes et citoyens et un État qui fonctionne. La collectivité fait notre force. Les divisions nous affaiblissent. Le programme gouvernemental de législature crée donc un lien essentiel entre la société, l'économie et la politique.

Vision 2030

La vision énonce les buts que le gouvernement veut atteindre pour le canton de Berne d'ici 2030.

Die Vision hält fest, was der Regierungsrat für den Kanton Bern bis 2030 erreichen möchte.



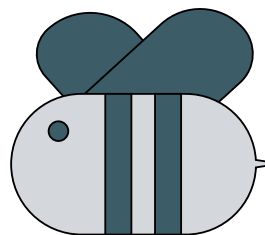
Économie

Le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique.



Société

Le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population et renforce la cohésion sociale.

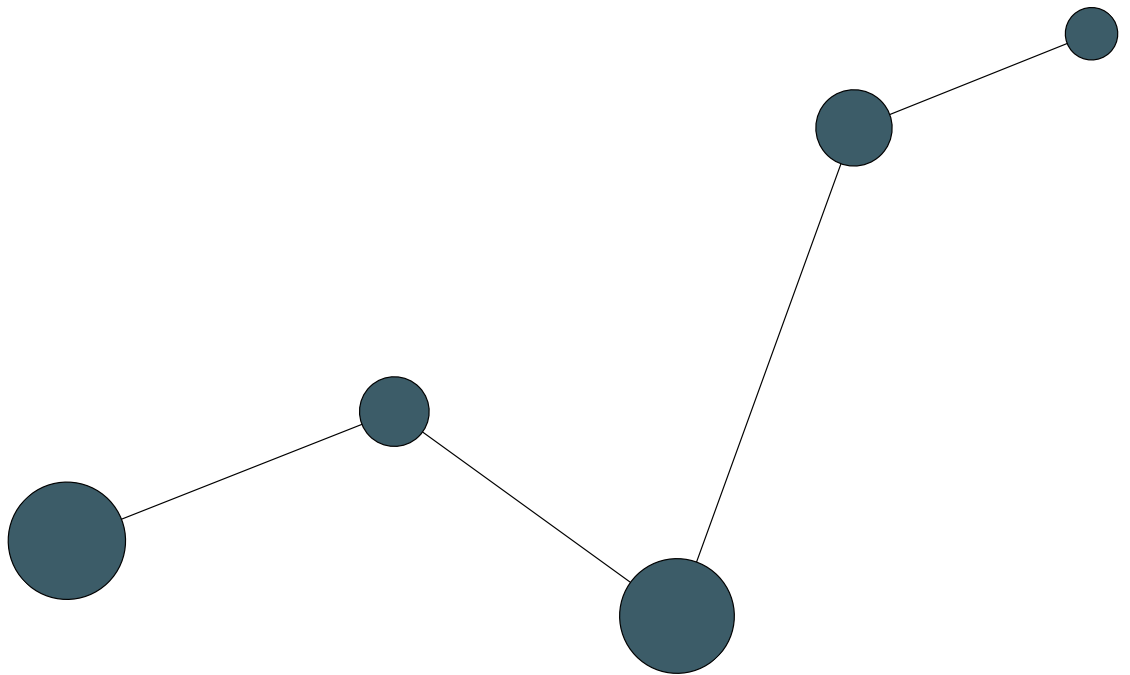


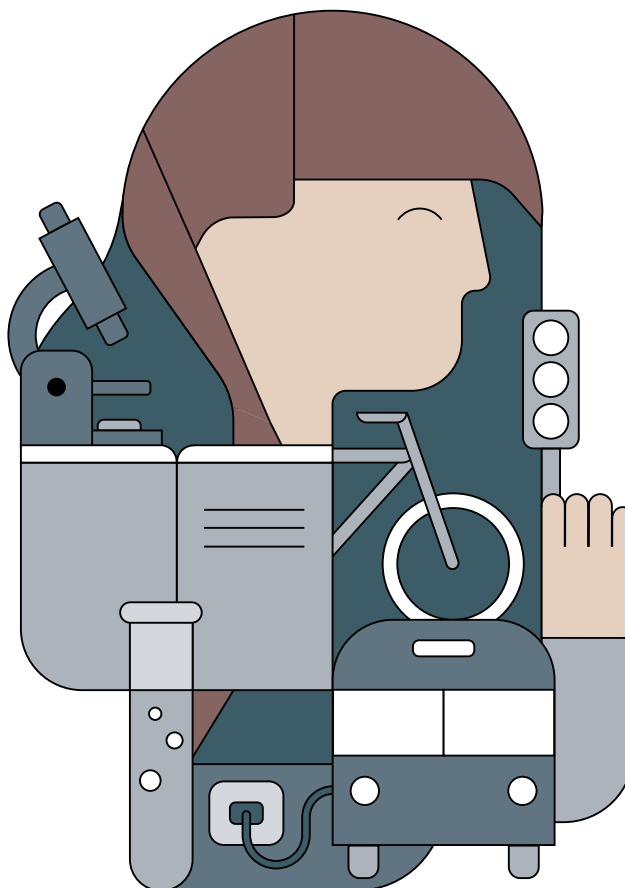
Environnement

Le canton de Berne joue un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement.

Objectifs stratégiques et axes de développement

- Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que **pôle d'innovation et d'investissement**.
- Le canton de Berne exploite la **transformation numérique** pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficaces.
- Le canton favorise la **cohésion sociale**, la sécurité publique et l'intégration.
- Le canton de Berne nourrit sa **diversité** et exploite le potentiel du bilinguisme.
- Le canton de Berne pose les bases d'un **développement durable effectif**.





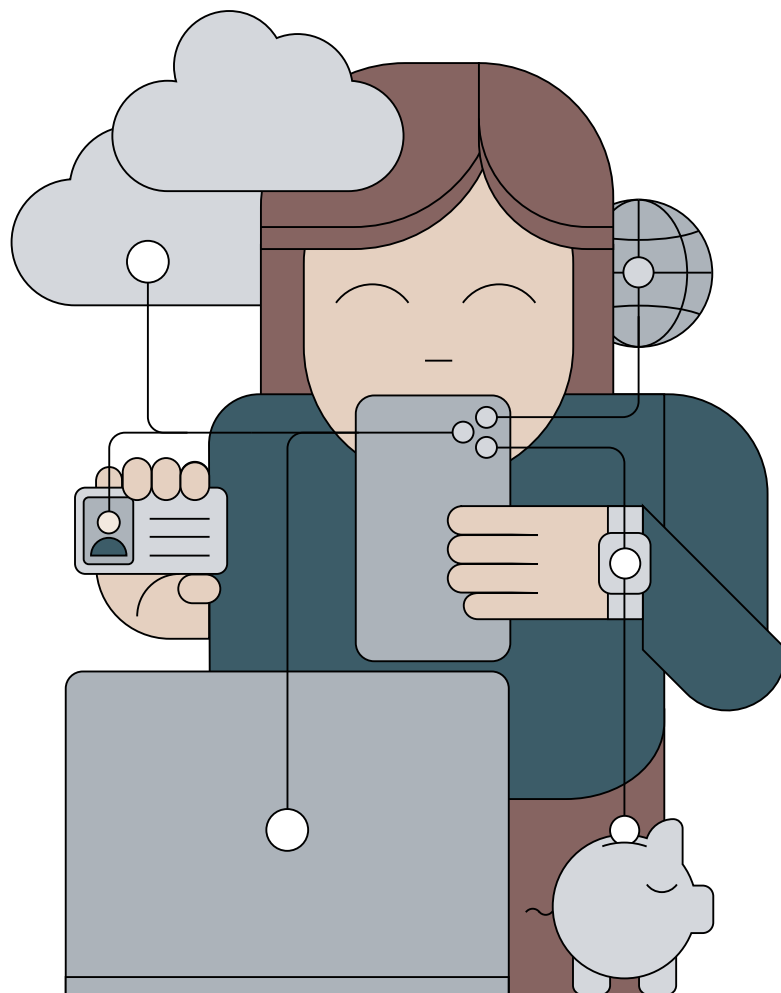
Objectif 1

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que **pôle d'innovation et d'investissement.**

Der Kanton Bern steigert seine Attraktivität als Innovations- und Investitionsstandort.

Axes de développement

- Le canton devient un **site médical de premier plan au niveau international** et tire profit du potentiel du campus de l'Île à Berne, unique en son genre.
- Le **pôle universitaire et de formation**, moteur d'innovation majeur, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble sont renforcés.
- Le canton veille à l'**attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs**, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.
- La **planification stratégique du territoire** sur l'ensemble du canton permet de réunir les conditions pour une urbanisation interne systématique. Des zones d'habitation et d'activités attrayantes pour un développement économique durable sont réalisées dans toutes les régions du canton dans le respect des orientations fixées par la politique énergétique et climatique.
- Des **latitudes financières** sont ménagées et utilisées pour renforcer la vigueur économique du canton au moyen de baisses d'impôts pour les personnes physiques et morales.



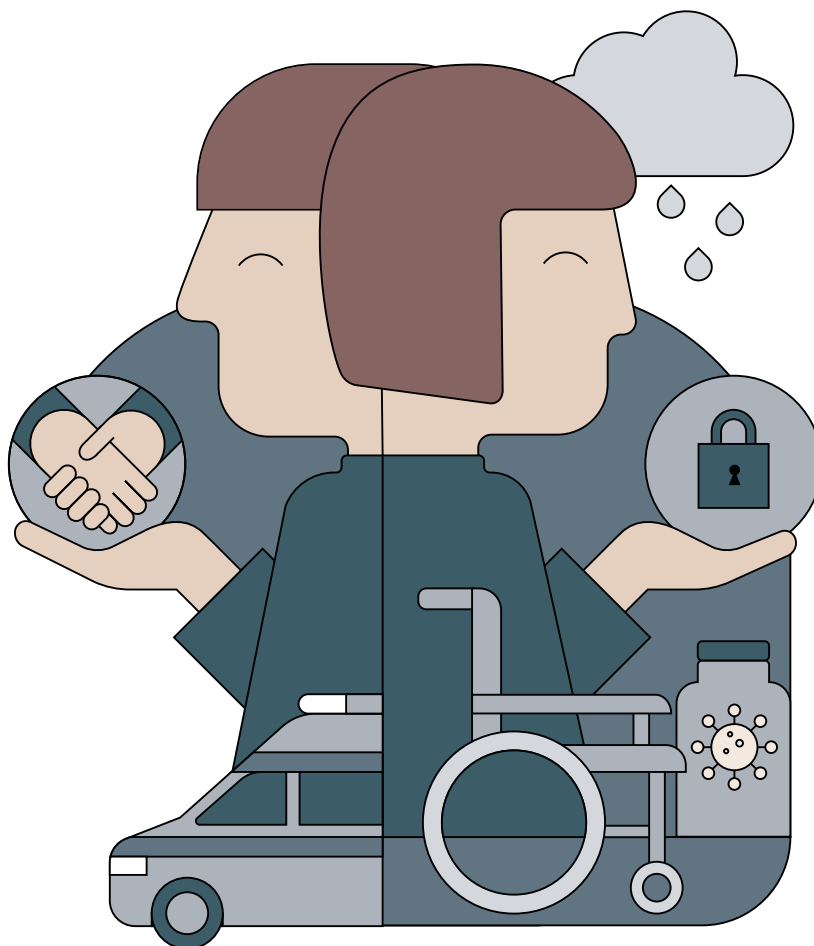
Objectif 2

Le canton de Berne exploite la **transformation numérique** pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficaces.

Der Kanton Bern nutzt die digitale Transformation, um wirkungsvolle, qualitativ hochstehende und effiziente Dienstleistungen zu erbringen.

Axes de développement

- Le canton de Berne propose des **services numériques** selon une modalité verticale (en collaboration avec les communes) et selon une modalité horizontale (en s'affranchissant des cloisons entre tâches et entre organisations).
- Afin de suivre le rythme de la transformation numérique et de réagir rapidement aux nouvelles évolutions, de **nouveaux instruments et processus de financement** pour les projets de numérisation sont créés, de même que les bases légales nécessaires.
- Le canton accompagne son personnel tout au long de la transformation numérique. Il soutient le changement de culture qu'implique ce processus et encourage le **développement des connaissances et de l'expérience.**
- Grâce à des modèles d'organisation et de travail souples, ainsi qu'à des conditions de travail modernes, le canton se positionne comme un employeur attractif.
- Le canton de Berne **intensifie la collaboration** avec ses partenaires dans les hautes écoles et les entreprises de l'industrie des réseaux ayant leur siège à Berne afin de mener à bien la transition numérique du service public et de la formation à tous les niveaux.
- Le canton renforce de manière systématique sa position de pionnier dans le domaine de la **numérisation intégrale** des procédures d'octroi du permis de construire et d'édition des plans.



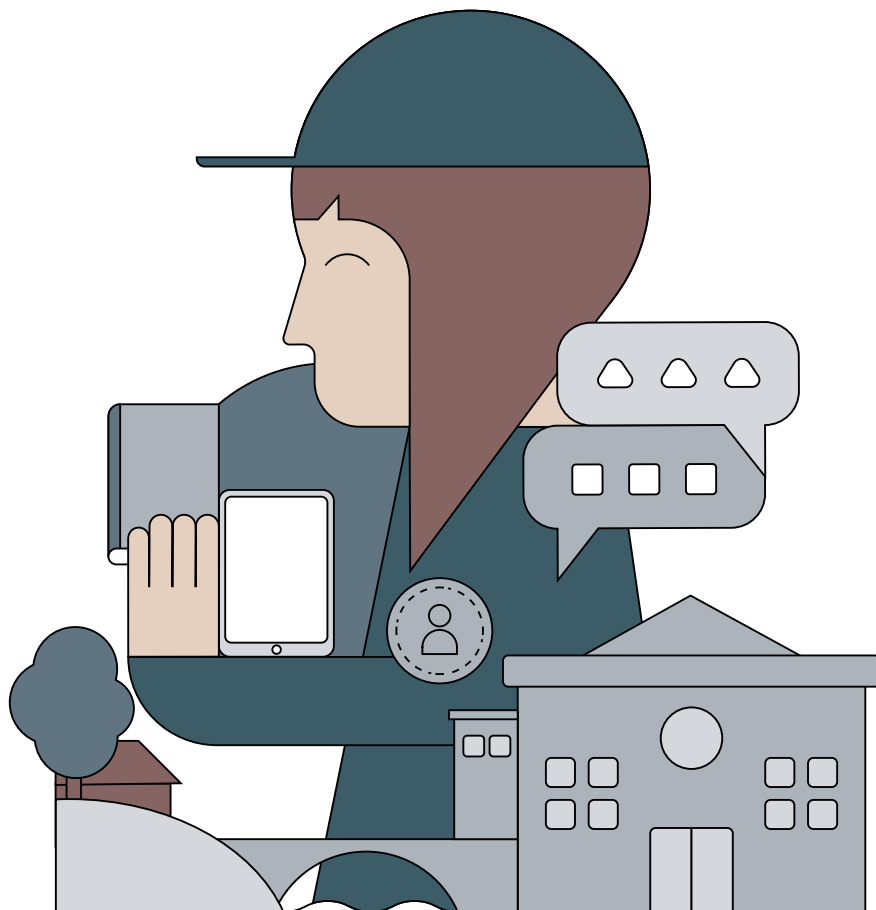
Objectif 3

Le canton favorise la **cohésion sociale**, la sécurité publique et l'intégration.

Der Kanton Bern fördert den gesellschaftlichen Zusammenhalt, die öffentliche Sicherheit und die Integration.

Axes de développement

- Le canton de Berne anticipe **l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé**. Il promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires.
- Une répartition équilibrée entre activité lucrative et tâches domestiques non rémunérées permet de **réduire le risque de pauvreté**. Face à l'évolution démographique, des mesures sont prises pour une implication accrue, en particulier des femmes et des travailleuses et travailleurs âgés, dans le monde du travail.
- **L'intégration sociale et professionnelle** des enfants, des adolescentes et adolescents et des adultes dont les capacités sont limitées ou ayant d'autres désavantages doit réussir rapidement et durablement. Le canton crée les bases pour des prestations sociales équitables, évite les fausses incitations et facilite l'accès à la formation et au marché de l'emploi.
- Afin de renforcer la cohésion de la société et la **participation politique**, le canton encourage l'offre d'information sur les thématiques cantonales, régionales et communales ainsi que les compétences médiatiques des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.
- Le canton **garantit la sécurité de sa population** et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité.



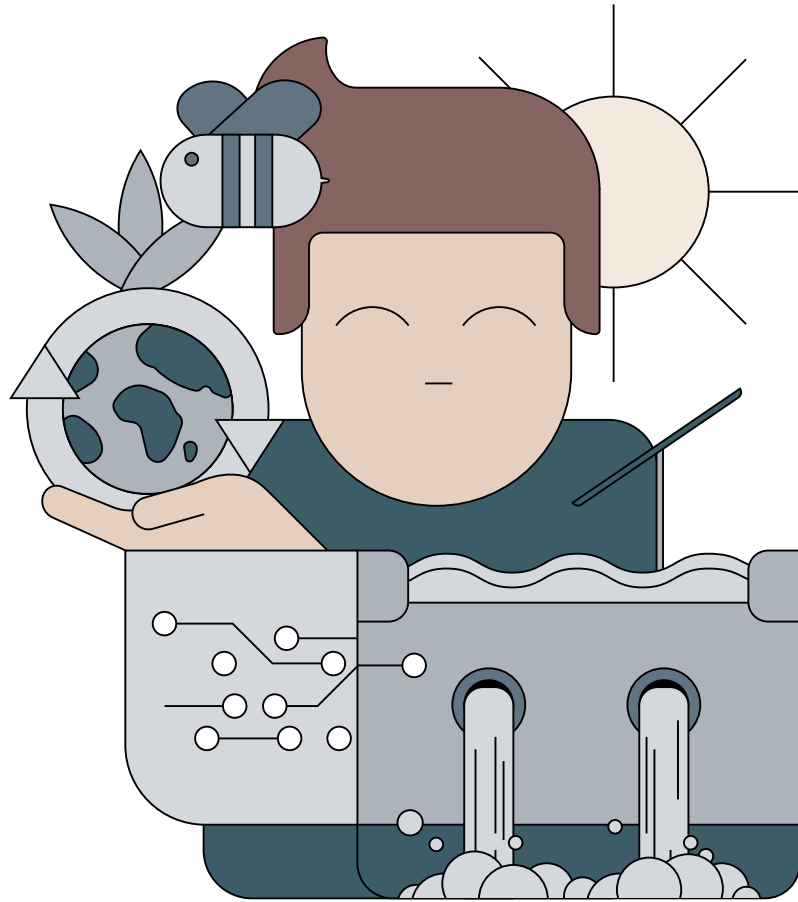
Objectif 4

Le canton de Berne nourrit sa **diversité** et exploite le potentiel du bilinguisme.

Der Kanton Bern pflegt seine Vielfalt und nutzt das Potenzial der Zweisprachigkeit.

Axes de développement

- Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton encourage le **bilinguisme** et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.
- En **concertation avec les régions**, le canton renforce les structures institutionnelles mises en place par les communes et celles de la coopération régionale.
- Le canton de Berne tient compte de la **diversité religieuse de la population** et de la proportion croissante de personnes sans confession.
- Le canton modernise et redéploie ses **services et ses institutions dans la partie francophone** et bilingue du canton.



Objectif 5

Le canton de Berne pose les bases d'un **développement durable effectif**.

Der Kanton Bern schafft Rahmenbedingungen für eine wirkungsvolle nachhaltige Entwicklung.

Axes de développement

- L'utilisation durable et respectueuse du sol en tant que ressource précieuse et non renouvelable pour l'agriculture et l'économie est encouragée, tout comme l'économie circulaire et la biodiversité. À cette fin, le **potentiel de la transformation technologique** et les programmes financés par la Confédération dans les secteurs politiques pertinents sont mis à profit autant que possible.
- Les objectifs de la stratégie énergétique, adoptée en 2006, sont atteints d'ici 2035. L'accent est mis sur les **agents énergétiques locaux et renouvelables** ainsi que sur l'augmentation de l'efficacité énergétique. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement.
- Le canton atteint la **neutralité climatique d'ici 2050**. La stratégie climatique et le plan d'action pour le climat tracent la voie pour atteindre cet objectif.

Projets et perspectives

Objectif 1

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.

N°	Projet	Direction
1.1	<p>Le périmètre du campus de l'Île est élargi et des partenariats stratégiques supplémentaires sont recherchés et entretenus.</p> <p>Une analyse structurelle de la Faculté de médecine de l'Université de Berne est menée en collaboration avec l'Hôpital de l'Île afin de poursuivre l'optimisation de la coopération entre ces deux institutions, des conditions dans lesquelles évoluent la recherche et les applications cliniques ainsi que du rôle spécial de l'Hôpital de l'Île.</p>	DEEE/DSSI/INC
1.2	<p>Le centre de compétences sitem-insel SA continue de gagner en rayonnement national et international. Grâce à l'interaction entre recherche et application, les centres de recherche et les projets de coopération suivants (gravitant autour de sitem-insel) introduisent des produits médicaux à succès sur les marchés internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none">– Centre de recherche pour la médecine personnalisée– Centre facultaire pour l'intelligence artificielle en médecine (Center for Artificial Intelligence in Medicine, CAIM)– Centre pour les organes artificiels (Artorg)– Centre de compétences pour la conception et la santé (Swiss Center for Design and Health, SCDH SA)– Santé numérique (Digital Health CSEM SA) <p>Dans cet environnement attrayant, il est prévu d'attirer des investissements industriels considérables et de favoriser la création d'un nombre substantiel d'entreprises (sitem Start-up Club).</p>	DEEE
1.3	Plusieurs projets d'infrastructure stratégiques dans les domaines des transports et de la formation ainsi que l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure existante renforcent la place économique bernoise, en particulier :	DTT
1.3.1	Modernisation et extension du pôle que représente la gare centrale de Berne pour le réseau de transports publics (y c. accès pour véhicules) : la deuxième gare de Suisse souffre aujourd'hui de problèmes de capacité majeurs.	DTT
1.3.2	Réaménagement du réseau routier dans l'Emmental et en Haute-Argovie.	DTT
1.3.3	Nouvelles infrastructures (campus) pour la Haute école spécialisée bernoise à Berne et à Bienne et pour la Technische Fachschule et le gymnase à Berthoud.	DTT
1.3.4	Entretien suffisant des infrastructures existantes , avec un accent placé sur l'entretien et l'extension des gymnases à Berne ainsi que sur l'assainissement des ouvrages d'art du réseau routier cantonal.	DTT
1.4	Le programme cantonal d'aménagement de pôles de développement économique (PDE) est mis en œuvre de manière systématique, développé et complété au besoin. Cela permet une croissance économique basée sur des innovations à forte valeur ajoutée, en concordance avec l'aménagement du territoire et la planification des transports.	DIJ
1.5	Le programme de mesures pour un usage plus parcimonieux du sol est mis en œuvre de manière systématique et son développement se poursuit, notamment dans le domaine de l'urbanisation interne. Les exigences en matière de protection du climat, d'usage efficient de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sont systématiquement prises en compte.	DIJ

1.6	En étroite collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise, l'Université de Berne ouvre une école de mécanique de précision appliquée à la médecine, complémentaire et équivalente aux EPF, et fait ainsi son entrée dans le domaine de la formation universitaire des ingénieures et ingénieurs. En 2022, un master d'ingénierie en technique médicale de précision a été lancé dans une première étape. Dans un deuxième temps, il est prévu de développer un programme de doctorat ainsi qu'un nouveau centre de recherche pour les sciences de l'ingénierie médicale et de précision , appelé à collaborer étroitement avec l'industrie.	INC
1.7	Dans le cadre du processus annuel de planification relatif au budget et au plan intégré « mission-financement », des marges de manœuvre sont créées pour une baisse de la charge fiscale . Les allègements fiscaux prennent la forme d'une réduction de la quotité d'impôt cantonale pour les personnes physiques et morales.	FIN
1.8	Dans le but de poursuivre le développement de Berne en tant que centre universitaire et ville de hautes écoles , une organisation chargée de la planification et de l'élaboration de projets est mise en place en partenariat avec la ville de Berne et les hautes écoles. Une stratégie de développement de l'espace bâti à moyen et à long terme est développée conjointement pour l'Université de Berne et la PHBern, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du quartier universitaire, notamment dans la perspective d'assurer le lien avec le nouveau campus Berne de la BFH.	INC/DTT
1.9	Les procédures de planification de l'aménagement local et régional continuent d'être optimisées et, dans la mesure du possible, simplifiées – de l'élaboration des plans jusqu'aux procédures d'approbation et de recours. Afin de garantir la réalisabilité de projets d'importance stratégique (zones de travail stratégiques ou projets relevant de l'extraction de matériaux, des décharges et du transport), de nouvelles solutions sont envisagées en ce qui concerne les compétences et les attributions.	DIJ

Perspectives

N°	Perspective	Direction
1.A	Le canton envisage la création d'un réseau de compétences One Health , grâce auquel les institutions dispersées au niveau régional et national ainsi que leur savoir-faire et leurs connaissances spécialisées en matière de prévention et d'identification des risques biologiques seraient progressivement mis en réseau et positionnés avec le point focal à Berne. Une fois la structure approuvée par la Confédération, il est prévu de mettre en place et d'exploiter des plateformes technologiques pertinentes au niveau national (vaccins, produits de diagnostic).	DEEE/DSSI/INC
1.B	Le canton envisage une nouvelle coopération Tech4Care@Home (technologie pour les soins à domicile) visant à permettre aux soins et aux soignantes et soignants décentralisés de bénéficier du soutien de compétences hospitalières. Le projet est mené sous la responsabilité de la BFH (pôles d'informatique médicale et des sciences infirmières) en coopération avec l'Université et l'hôpital universitaire ainsi qu'avec la participation de partenaires industriels.	INC/DEEE/DSSI

Objectif 2

Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficients.

N°	Projet	Direction
2.1	Sur la base de la stratégie pour une administration numérique ainsi que de la loi sur l'administration numérique, le canton poursuit le développement des bases pour des procédures numériques sans rupture de support.	FIN/CHA/DIJ
2.1.1	Soutien à l'introduction d'une méthode d'identification électronique (eID) moderne, prévue par la Confédération.	FIN
2.1.2	Mise en œuvre échelonnée de la distribution électronique à la population et à l'économie de notification écrites de l'administration cantonale (eBàL).	FIN
2.1.3	Révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives en vue de créer les bases pour les transactions juridiques électroniques , de manière à ce que les procédures administratives et de justice administratives puissent être menées par voie électronique.	DIJ
2.1.4	Numérisation des procédures relatives à la participation de la population à des projets du canton (en particulier procédures de consultation).	CHA
2.1.5	Mise en place des bases pour un système de gestion des données à l'échelle de l'ensemble du canton.	FIN
2.1.6	Création des structures nécessaires et définition des compétences afin de permettre un financement et un pilotage conjoint et une mise en œuvre agile des projets de numérisation, avec les communes et au sein de l'administration.	CHA/FIN/DIJ
2.1.7	Élaboration d'une stratégie commune « administration numérique et TIC » avec effet à l'horizon 2026.	CHA/FIN
2.1.8	Meilleure mise à disposition des services de l'administration cantonale sous une forme numérique accessible pour la population, l'économie et les médias grâce à une solution fondée sur un portail en ligne commun.	FIN
2.1.9	Mise à profit de la révision de la stratégie relative au personnel pour la période 2024-2027 afin de déterminer de quelle manière le personnel du canton peut être préparé à relever les défis de la transformation numérique.	FIN
2.1.10	Mise à disposition d' archives numériques à long terme pour les données issues des applications utilisées conjointement par le canton et les communes. Dans le cadre d'un projet pilote, il est envisagé de mettre à la disposition des communes un système payant pour l'archivage des données numériques.	CHA
2.1.11	Mise à profit de l'introduction d' un système de gestion intégrée (Enterprise Resource Planning System, ERP) d'ici 2023 pour simplifier les processus d'assistance technique et définir les tâches, les compétences et les responsabilités. Le développement de la plateforme ERP se poursuit ponctuellement là où le recours à un système garantit une réduction supplémentaire de la complexité des processus ou des résultats de meilleure qualité.	FIN
2.2	Une infrastructure technique stable est une condition sine qua non pour l'apprentissage assisté par des outils numériques et pour les nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement. La sécurité et la protection des données constituent une priorité. La création d'une Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation, valable à compter de l'année scolaire 2020-2021 (projet edulog de la CDIP) instaure un espace numérique de confiance pour l'école obligatoire et le degré secondaire II analogue à l'espace Switch dont disposent les hautes écoles.	INC

2.3	À son siège de Berne et en partenariat avec l'EPFL, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, la PHBern et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, BeLEARN développe son profil en tant que centre de compétences pour la transformation numérique dans le domaine de la formation . Dans les domaines des nouvelles compétences numériques, des formes d'apprentissage et d'enseignement numériques ainsi que des sciences des données portant sur l'éducation, BeLEARN est appelé à fournir des impulsions dans toute la Suisse pour la science, la formation et l'économie, avec un transfert direct de ses résultats dans la pratique grâce à des projets de coopération. Un pôle de jeunes entreprises relevant du Swiss EdTech Collider, sur le site de BeLEARN, contribuera à encourager l'installation d'entreprises actives dans le domaine des technologies de la formation.	INC
2.4	L'introduction du Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux du canton de Berne (NFFS) vient soutenir le personnel des services sociaux et de l'APEA et le décharger de tâches administratives. En même temps, le nouveau système contribue à améliorer la vue d'ensemble dans les domaines de l'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.	DSSI/DIJ
2.5	L'introduction du dossier électronique du patient (DEP) est activement encouragée et soutenue par le canton. À moyen terme, l'objectif est de n'utiliser plus qu'un seul DEP dans toute la Suisse (OneDEP).	DSSI
2.6	Le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est poursuivi, notamment par l'inclusion de thématiques supplémentaires comme les restrictions à la propriété ayant force obligatoire pour les autorités.	DIJ
2.7	Les applications eBau (procédure électronique d'octroi du permis de construire) et ePlan (procédure électronique d'édiction des plans) , essentielles dans le domaine de la planification et de la construction, sont consolidées et leur développement est poursuivi. L'objectif visé est de numériser intégralement et dans l'ensemble des communes les procédures dans ce domaine qui affiche un poids économique considérable et une grande importance politique pour les cantons et les communes.	DIJ
2.8	Les interrogatoires dans le cadre de la procédure de faillite sont numérisés. Le projet s'inscrit dans l'optimisation des processus dans le domaine des interrogatoires dans le cadre de la procédure de faillite et dans la transformation numérique des offices des poursuites et des faillites.	DIJ
2.9	Les fonctionnalités du système GRUDIS-PUBLIC sont développées de manière à permettre aux propriétaires d'accéder à l'ensemble des données du registre foncier concernant leur terrain.	DIJ
2.10	Les interactions de l'Office du registre du commerce (ORC) avec le public sont optimisées à l'aide d'un dialogueur (chatbot). Les parties prenantes peuvent ainsi communiquer avec l'ORC en tout temps et en tout lieu, par exemple pour échanger à propos de pièces justificatives simplifiées.	DIJ
2.11	Le système d'information sur l'agriculture des cantons de Berne, Fribourg et Soleure est intégralement renouvelé, de manière à garantir dans le domaine de l'agriculture une exécution entièrement numérisée et sans rupture de support ainsi qu'un échange de données automatisé (sûr et conforme aux règles de protection des données) entre les systèmes, afin de réduire la charge de travail dans l'agriculture grâce à une communication et un accompagnement des utilisatrices et utilisateurs optimisés.	DEEE
2.12	Afin de soutenir les démarches relatives aux stratégies énergétique et climatique (voir projets 5.6/5.7/5.8), une plateforme complète de données énergétiques (PDE) est élaborée et mise à disposition pour être appliquée dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'aménagement du territoire, de l'aménagement local et de l'aménagement de sites ainsi que pour les domaines directement ou indirectement connexes.	DEEE

2.13	Dans le domaine des services de l'emploi et des caisses de chômage, le projet « AVA digital » (OAC numérique) vise à mettre en place et à développer des services numériques, un guichet en ligne ainsi qu'une assistance téléphonique. L'objectif est de permettre aux clientes et clients des caisses de chômage et des services de l'emploi (quelque 16 000 et 20 000 personnes respectivement) d'accéder aux services en ligne et de communiquer par voie électronique avec les autorités.	DEEE
2.14	Étape par étape, les tâches cantonales du service forestier (conseil et autorisations) sont numérisées, révisées de manière à être interopérables et à éviter les ruptures de support, et complétées par des options de pilotage. Cela permettra de rendre les processus d'exécution plus efficaces et de faciliter l'accès des propriétaires forestières et forestiers aux prestations de l'administration.	DEEE

Perspectives

N°	Perspective	Direction
2.A	Le canton de Berne encourage l' utilisation d'outils pour la modélisation des données du bâtiment (BIM, Building Information Modeling) .	DIJ
2.B	Le canton étudie et met à profit le potentiel du recours à l'intelligence artificielle (IA) au bénéfice de la population, de l'économie et de l'administration , notamment avec le Swiss Center for Augmented Intelligence (SCAI), institution intercantonale qu'il veut créer avec ses cantons partenaires de la Région capitale suisse.	CHA/DEEE/INC

Objectif 3

Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.

N°	Projet	Direction
3.1	Le projet Optimisation de l'insertion professionnelle vise à mettre en place des conditions idéales pour soutenir sur leur chemin vers une vie autodéterminée et indépendante les personnes à l'aide sociale en mesure de travailler. L'objectif est de permettre à davantage de personnes d'intégrer ou de réintégrer rapidement et durablement le marché primaire du travail ou d'accéder à une formation.	DSSI
3.2	La stratégie de la santé est concrétisée par des stratégies sectorielles . Un suivi est mené afin d'identifier les changements affectant les différents aspects de l'évolution démographique et d'en tenir compte dans l'élaboration des stratégies sectorielles.	DSSI
3.3	Les recommandations du rapport sur le paysage hospitalier (élaboré en réponse à la motion 192-2019) sont mises en œuvre sur la base d'une feuille de route définie sur le paysage hospitalier . Les changements démographiques sont pris en compte à cet égard.	DSSI
3.4	Les effectifs et le recours à la police cantonale sont analysés et optimisés en continu en vue des défis à venir et sur la base des constats figurant dans le rapport de 2019 produit par le Conseil-exécutif en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich (Huttwil, PS). La priorité est mise sur le travail de prévention des délits, sur les défis en matière de criminalité en zone urbaine ainsi que sur le recours à la violence de manière générale, mais envers les femmes en particulier. L'objectif visé est celui d'un renforcement de la présence et de l'activité visibles de la police dans l'optique de permettre des interventions rapides et appropriées au quotidien. Les activités de la société s'étant déplacées sur la Toile, la police cantonale doit se concentrer davantage sur la cybercriminalité.	DSE
3.5	Des conditions favorables sont créées pour que la protection civile puisse continuer à fournir ses prestations malgré la baisse de ses effectifs . Le Conseil-exécutif s'attache à optimiser la collaboration entre le canton et les communes en procédant à une révision des bases légales.	DSE
3.6	La gestion axée sur les résultats et la sensibilité aux coûts dans le domaine de l'aide sociale individuelle et institutionnelle sont renforcées, conformément au principe « encourager et exiger ». Dorénavant, l'accent sera moins placé sur la mise à disposition d'offres ou le recours à celles-ci et davantage sur la réalisation des objectifs que visent ces offres (p. ex. exercice d'une activité professionnelle après une période sans emploi, apprentissage d'une langue ou achèvement d'une formation).	DSSI
3.7	La loi sur l'aide sociale (LASoc) est soumise à une révision totale et à une modernisation afin de renforcer la surveillance et améliorer la disponibilité des données. Par ailleurs, il s'agira de garantir sa cohérence avec d'autres lois, notamment la LAAR.	DSSI
3.8	La mise en œuvre de la refonte totale du système de soutien est prévue pour le 1 ^{er} janvier 2024 sur la base de la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) , en cours d'élaboration. La nouvelle loi renforce l'autonomie des personnes concernées, leur transmet davantage de responsabilités et renforce leur intégration dans la société.	DSSI
3.9	Le programme de promotion des compétences de base (destiné aux adultes) favorise l'intégration durable et effective des personnes ayant des compétences de base insuffisantes dans la société et sur le marché du travail.	INC
3.10	Quartier des musées à Berne: le quartier des musées en genèse dans le quartier bernois du Kirchenfeld est encouragé et soutenu par le canton. Avec les visiteuses et les visiteurs ainsi que la population, le canton insufflé de la vie à un nouvel espace, le façonne et le développe.	INC
3.11	Le système de réduction des primes est soumis à un examen dans l'optique d'une optimisation tenant compte du mandat légal fixant le taux de bénéficiaires à au moins 25 %.	DIJ

3.12	Les mesures de protection de l'enfant décidées d'un commun accord sont renforcées par un nouveau système de financement, de pilotage et de surveillance.	DIJ
3.13	L'existence dans les entreprises de modèles de travail favorables aux familles favorise la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle et constitue un soutien permettant d'éviter l'interruption de cette activité par l'un des parents. Au moyen de la plateforme Werkplatz Égalité, d'ateliers, de blogs, etc., le canton apporte son soutien aux entreprises pour l'élaboration de bonnes pratiques en matière d'égalité, de diversité et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.	CHA
3.14	Des contrôles de l'égalité salariale sont introduits dans la gestion des marchés publics cantonaux.	CHA

Perspectives

N°	Perspective	Direction
3.A	Le secteur hospitalier connaît une mutation rapide et néanmoins fondamentale, les prestations étant de plus en plus souvent dispensées en ambulatoire. À cela s'ajoutent les progrès de la numérisation, les possibilités de traitement sur mesure et la mise en réseau des structures de soins, mais aussi l'évolution démographique. Le canton de Berne veille à ce que les offres du système de santé s'adaptent à ces évolutions, restent facilement accessibles et abordables et conservent leur niveau élevé de qualité. Il est prévu d'encourager la coordination et la coopération.	DSSI
3.B	Des mesures, des projets et des coopérations visant à promouvoir la diversité du paysage médiatique du canton de Berne sont examinés et lancés.	CHA
3.C	Un plan de mesures d'information et de sensibilisation est élaboré sur les risques financiers liés aux interruptions de l'activité professionnelle et aux taux d'occupation très faibles motivés par des raisons familiales ainsi que sur les possibilités de prévoyance en cas de travail familial non rémunéré.	CHA

Objectif 4

Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.

N°	Projet	Direction
4.1	Des mesures en faveur du bilinguisme sont maintenues ou adoptées sur la base du rapport Stöckli.	CHA
4.2	Le canton met à jour sa politique actuelle en matière de fusions communales afin d'encourager la création de communes performantes à même d'exercer leurs fonctions, et révisé les bases légales en conséquence.	DIJ
4.3	Le canton de Berne consolide sa stratégie pour les régions, basée sur la « Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) » et destinée à faire fructifier les atouts régionaux , et encourage le dialogue avec les régions .	DIJ
4.4	Dans le cadre du transfert de Moutier, le canton poursuit la mise en œuvre du projet «Avenir Berne romande» dans le but de générer de nouvelles impulsions pour le Jura bernois et la population francophone.	CHA
4.5	Le canton encourage activement les échanges linguistiques entre classes à l'école obligatoire (par exemple au moyen des projets « Deux im Schnee », « Deux langues – ein Ziel », « Deux im Park »).	INC
4.6	Un service de coordination pour l'enseignement bilingue et la mobilité, interne à l'administration, soutiendra désormais les échanges et la mobilité dans le domaine de la formation professionnelle . Un projet pilote intitulé « konkret concret », mené dans le Seeland, à Biel/Bienne et dans le Jura bernois en collaboration avec le Forum du bilinguisme, a pour but d'encourager les échanges linguistiques entre apprenties et apprentis.	INC
4.7	À partir de 2023/2024, une formation bilingue en école de culture générale sera proposée à Bienne dans le but de renforcer le bilinguisme dans les domaines de la santé, du social et de la pédagogie.	INC
4.8	Des mesures ciblées sont prises pour identifier et réduire les inégalités de traitement systémiques envers des personnes en fonction de leur conviction religieuse ou philosophique .	DIJ

Perspectives

N°	Perspective	Direction
4.A	Le canton de Berne étudie des mécanismes de financement de projets visant à encourager les communautés religieuses de droit privé fournissant des prestations importantes pour la société.	DIJ

Objectif 5

Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.

N°	Projet	Direction
5.1	Le nouveau centre de formation et de technologie TecLab à Berthoud est destiné à s'établir comme centre de compétences de pointe pour encourager la formation STIM à tous les niveaux du système éducatif et à concevoir des programmes de formation continue d'un genre nouveau afin d'accélérer le transfert des découvertes et des innovations technologiques vers des applications dans l'industrie et les arts et métiers, en particulier dans le domaine de l'économie circulaire et des technologies de la durabilité.	INC
5.2	Un réseau «Programme de développement durable à l'horizon 2030» interne à l'administration, englobant l'ensemble des Directions , est mis en place pour favoriser le développement durable. Le canton poursuit le développement des instruments d'évaluation de la durabilité et les aligne sur le Programme 2030 ; il renforce et complète les mesures d'encouragement du développement durable dans les communes . De plus, des semaines de camp sur la thématique sont encouragées en collaboration avec la BCBE et l'association Chinder-netz («réseau des enfants»).	DEEE/INC
5.3	L'économie circulaire transforme en circuits les chaînes de création de valeur fortement linéaires du système économique et atténue l'impact négatif des produits et des activités économiques sur l'environnement et le climat. La promotion cantonale de l'innovation joue à ce titre un rôle central ; il est donc prévu de l'adapter à ces nouvelles exigences. Les mesures suivantes sont envisagées en priorité : sensibilisation, développement du savoir-faire, intégration des connaissances dans les entreprises, renforcement de la coopération interentreprises et des innovations systémiques, ainsi qu'élimination d'obstacles financiers par l'encouragement de projets d'application novateurs pour les modèles d'affaires circulaires.	DEEE
5.4	L'offensive bernoise 2025 pour le bio permet de continuer à renforcer la popularité des produits biologiques et de favoriser la création de valeur dans l'agriculture. Grâce à des activités innovantes et orientées sur le marché, le développement de l'offre et de la demande de produits biologiques est dans la mesure du possible renforcé en parallèle. Cinq projets sectoriels permettent de soutenir les mesures et les efforts entrepris tout au long des chaînes de valeur.	DEEE
5.5	La biodiversité et les services écosystémiques sont rétablis, préservés et promus en particulier à l'aide des projets suivants :	DEEE
5.5.1	Définition du réseau de base des structures écologiques (révision du plan sectoriel Biodiversité).	DEEE
5.5.2	Adoption de la planification technique de l'infrastructure écologique (d'ici 2023, conformément à la convention-programme RPT 2020-2024)	DEEE
5.5.3	Amélioration de la biodiversité en forêt par l'intégration dans une gestion forestière durable et par des incitations plus efficaces dans le programme d'encouragement ; préservation et création de cours et de plans d'eau proches de leur état naturel et à même de remplir leurs fonctions, avec des populations de poissons se reproduisant de manière autonome.	DEEE
5.6	Le canton de Berne rassemble et coordonne ses activités à l'aide d'une stratégie climatique à long terme (stratégie climatique zéro émission nette 2050) incluant des objectifs intermédiaires, des champs d'action et des mesures pour la protection du climat et pour l'adaptation au changement climatique. Ce faisant, il tient compte des stratégies préexistantes et des possibilités économiques. Un plan d'action concrétise les démarches et la planification de l'exécution .	DEEE
5.7	Les objectifs de la stratégie énergétique sont atteints au moyen notamment des projets suivants :	DEEE
5.7.1	Poursuite des démarches destinées à renforcer le programme d'encouragement Énergie sur la base de loi révisée sur l'énergie et des décisions de la Confédération.	DEEE

5.7.2	Prise des mesures nécessaires à la réalisation du projet Trift et au rehaussement du barrage du Grimsel.	DEEE
5.7.3	Mise en place d'incitations pour la mobilité électrique et les nouvelles technologies.	DEEE
5.8	Dans le domaine de l' aménagement du territoire , une approche stratégique est développée afin d'exploiter systématiquement la marge de manœuvre offerte par la législation (fédérale) pour soutenir le développement des énergies renouvelables et ainsi la transition énergétique .	DIJ
5.9	En coopération étroite avec le Centre de compétences sur les sols (CCSols) et la Haute école spécialisée bernoise (BFH – Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires), il est prévu en priorité d'établir une cartographie des sols pouvant être convertis en surfaces d'assolement et de compiler des informations générales sur les sols couvrant l'ensemble du territoire .	DEEE
5.10	La Wyss Academy est évaluée et optimisée en fonction des résultats . Le développement du programme de mise en œuvre innovant dans les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de l'utilisation du sol est poursuivi et apporte au canton des innovations et un impact supplémentaire (poursuite du développement du programme de mise en œuvre du hub bernois).	DEEE

Glossaire

DEEE:	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
DSE:	Direction de la sécurité
DIJ:	Direction de l'intérieur et de la justice
DSSI:	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
DTT:	Direction des travaux publics et des transports
FIN:	Direction des finances
INC:	Direction de l'instruction publique et de la culture
CHA:	Chancellerie d'État



Vous souhaitez en savoir plus?
www.be.ch/engagement2030

Édition

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Mise en page

Polyconsult AG, Berne

Accessibilité

MyPAR GmbH, Heimberg

Janvier 2023